La mort de M. Syveton

Les experts

Les prévisions que nous émettions hier se sont réalisées. M. le procureur général Bulot n'a pu faire l'accord entre les experts. Plus que jamais le professeur Poechet se refuse d'admettre la possibilité du suicide de M. Syveton dans les conditions indiquées par sa veuve. L'éminent expert rédigera donc un rapport particulier.

Les autres experts n'ont pu, d'ailleurs, s'entendre que sur un point : « la possibilité scientifique en pleine théorique » du suicide. Sur la possibilité matérielle ils sont en désaccord.

Ils se demandent même, maintenant, si, trompés par les déclarations de Mme Syveton, ils n'auraient pas fait fausse route, et si la mort de l'ancien député ne serait pas dû au gaz s'échappant du lamoureux robinet à « bec-bec ».

Cet appareil, mal remonté, avait été masqué par une pile de livres et de journaux. Il était si bien dissimulé que les experts durent se livrer à de minutieuses recherches pour le découvrir.

Les experts ont été frappés de ce fait : Ils ont l'intention de demander à ce sujet des explications à Mme Syveton.

L'instruction recommencerait-elle au moment où M. le juge Boucard fait diligence pour la clore ?

La journée de M. Boucard

Hier, le magistrat a travaillé, toute la journée, à la préparation de son ordonnance. Il ne s'est interrompu dans ce travail que pour rendre une visite au procureur Bulot et pour recevoir celle du Dr Socquet.

Celui-ci serait venu lui apprendre que le sang de la désespérée d'Armentières renfermait 17,8 % d'oxyde de carbone. Il n'a pas été question de celui du suicidé du faubourg Saint-Martin..... parce que la proportion était moindre. Sans commentaire.

L'assurance de 150 000 francs

Mme Syveton est pressée de toucher la prime d'assurance de 150 000 francs souscrite à la *Mutual Life* par le député du IIe arrondissement au profit de sa femme.

Ne vient-elle pas, en effet, de faire sommation par huissier, à cette Compagnie d'avoir à effectuer le versement immédiat de 150 000 francs.

— Nous voulons bien verser la prime, nous a dit le chef du contentieux de cette Compagnie, mais nous ne voulons payer qu'à ceux ayant droit » et à la fin de l'instruction seulement.

En attendant nous demanderons au tribunal l'autorisation de verser les 150 000 francs à la Caisse des dépôts et consignations.

La *Mutual Life* a raison d'être prudente, car, dans ces cas spéciaux, des oppositions peuvent être faites au payement de l'assurance. La personne au profit de qui l'assurance est faite peut être déchue de ses droits pour injure ou ingratitude envers le personne qui a contracté l'assurance et lui en a donné le bénéfice.

On est en droit de se demander si, après la mort, l'ingratitude qui les injures envers le défunt peuvent être considérées comme cause entraînant le déchéance; enfin, on peut invoquer, d'après certains faits qui ont précédé la mort d'un contractant, qu'il y a ingratitude.

Un simple fait : on ne doit pas encourager quelqu'un à mourir...

A Anvers

Toutes les Commissions rogatoires émanant de Paris, à l'exception d'une seule concernant la saisie des pièces du coffre-fort de la Banque d'Anvers et l'inventaire qui doit en être fait.

Mais il est plus que probable que cette saisie ne sera pas opérée, par suite du désaccord existant à ce sujet entre la justice belge et la justice française. La justice belge estimant qu'il s'agit d'une affaire politique ne veut donner qu'un inventaire tout à fait sommaire de ces documents dont la justice française voudrait un résumé détaillé.

La famille Spilmacker

La famille Spilmacker a habité longtemps Hazebrouck où elle tenait un cabaret à l'enseigne de « Pinson d'or ».

Leur établissement, une bicoque en briques aujourd'hui disparue, se trouvait en contre-bas de la rue Nationale en face du marché couvert.

Le cabaret fut exproprié, et les époux Spilmacker allèrent habiter Bully-Grenay (Pas-de-Calais). Le père travaillait à la Compagnie des mines de Béthune et tenait également un cabaret, toujours sous l'enseigne du « Pinson d'Or ».

Les deux filles, Anne et Louise, furent également employées à la même mine en qualité de trieuses de pierres. Louise se maria à un ouvrier mineur qu'elle quitta quelques semaines plus tard pour rejoindre à Paris sa sœur Anna, déjà en service.

LES RÉFORMES EN RUSSIE

Moscou, 12 janvier. — Dans la réunion tenue hier par la Commission permanente chargée de s'occuper de l'instruction technique, on a discuté la question relative à l'instruction de la classe ouvrière.

Le président, M. Maslog, a déclaré que toutes les tentatives faites par la Société technique pour réformer l'instruction avaient rencontré des difficultés du côté de l'administration.

L'orateur a adressé les personnes qui assistaient à la réunion à exprimer ouvertement leurs opinions concernant l'instruction technique et touchant les statuts de la Société.

Dans les discours qui ont été prononcés ensuite, on fait remarquer que le Congrès de l'instruction technique et industrielle avait été clos au mois de janvier de l'année dernière d'une façon illégale.

Les orateurs ont déclaré que, si quelques personnes avaient agi contrairement à la loi, on aurait dû les traduire devant les tribunaux.

Le président avait invité les membres de l'assemblée, qui étaient au nombre d'environ 600, à exprimer leur sentiment concernant les questions qui avaient été discutées, un d'entre eux a déclaré que les discours prononcés jusqu'à présent n'étaient que des phrases vides de sens, et que les esprits étaient occupés par de tout autres pensées.

L'orateur a terminé en criant : « A bas l'autocratie! Vive le socialisme! » Ces paroles ont été accueillies par de bruyants applaudissements, et le président n'est parvenu qu'au bout d'un temps assez long à rétablir le calme.

LES ANARCHISTES
AUX OBSÈQUES DE LOUISE MICHEL

On nous télégraphie de Marseille :

Hier, cet eu lieu ici les obsèques de Louise Michel; plus de 10 000 curieux suivaient le char de la libre pensée. Tous les groupes anarchistes de Marseille étaient représentés. Nous en les nommerons pas tous, mais nous tenons à signaler la présence du groupe libre-penseur des instituteurs des Bouches-du-Rhône. Les drapeaux noirs et rouges étaient déployés en toute liberté.

Des cordons rouges étaient portés par des garçons et des fillettes des écoles laïques.

Au cimetière, M. Flaisières a pris la parole, disant que M. Girault qui s'est élevé contre la guerre.

Cette triste exhibition recommencera dimanche. On a remarqué la présence des membres socialistes du Conseil municipal.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'à la suite d'une pétition signée de plusieurs milliers d'instituteurs et de professeurs, de l'enseignement secondaire, le ministre de l'Instruction publique comma une Commission chargée d'étudier les réformes à apporter à l'orthographe d'usage.

Cette Commission constituée en février 1903 a terminé ses travaux en juillet 1904. Elle était composée de MM. Bernès, Clairin, Comte, Croiset, Devinat, Gréard, Meyer, membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique; Havet, de l'Institut; Brunot et Thomas, professeurs à l'Université de Paris; Carnaud et Cornet, députés. L'arrêté ministériel qui l'a formée a été pris à la suite d'un vœu déposé par MM. Bréal, Bernès, Clairin et Devinat, dans la séance tenue par le Conseil supérieur de l'Instruction publique le 5 décembre 1901. Elle a été présidée par M. Paul Meyer, M. Clairin remplissant les fonctions de secrétaire.

Après avoir tenu plus de vingt séances, elle a chargé M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, de présenter au ministre un rapport sur ses travaux.

Nous n'avons pas l'intention de résumer ce long rapportque les *Questions actuelles* ont reproduit récemment. Tout au plus, montrerons-nous les principes qui ont guidé la Commission dans l'œuvre tout ou moins discutée qui lui a été confiée.

L'orthographe idéale serait celle qui figurerait chaque son par un signe unique et qui, par conséquent, disposerait d'un nombre de signes égal au nombre de sons à noter. Cette conception du caractère et de l'objet de l'orthographe n'évidemment rien de chimérique. Toutefois appliquée à l'orthographe française elle ne saurait, d'après M. Meyer, aboutir à des résultats pratiques qu'à la condition de modifier d'abord en une assez grande mesure notre alphabet.

Mais le Commission n'avait pas à aborder cette tâche. Elle avait seulement à proposer des modifications orthographiques pour un certain nombre de mots de notre langue. Du reste, il suffit d'une connaissance même superficielle de l'histoire de notre langue pour se persuader que rien n'a été moins immuable que notre orthographe. Sans remonter aux temps anciens, où l'écriture n'était assujettie à aucune règle fixe, on chacun notait les sons selon ses propres prononciations, d'après des méthodes assez vagues, à ne prendre comme point de départ que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), on remarque que chaque édition nouvelle de ce dictionnaire a changé l'écriture de mots nombreux. La troisième édition (1740), qui a pour principal auteur l'abbé d'Olivet, a modifié l'orthographe d'environ 5 000 mots, sur 18 000 que renferme le dictionnaire. La quatrième (1762), le sixième (1835), la septième (1878) ont continué, dans des limites plus restreintes, il est vrai, à modifier l'orthographe.

Les réformes proposées par la Commission visent l'ensemble des règles de la grammaire, mais plus spécialement l'emploi ou la suppression de certaines consonnes. L'orthographe française a été surchargée principalement au XVIe siècle de consonnes dépourvues de valeur phonétique et ayant simplement pour objet de rapprocher les mots français de leurs types étymologiques vrais ou supposés.

L'Académie s'est attachée, surtout au XVIIe siècle, à faire disparaître ces « consonnes parasites », et, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur l'ensemble de la réforme proposée, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a, à ce sujet, dans l'orthographe de certains mots des anomalies que rien ne justifie.

Pourquoi, par exemple, écrire *chariot* avec un *r* et *charrier* avec deux *r*.

Résonner (avec deux *n*) et *résonance*.
Carotte et *compote*.
Abattoir et *abattis*.
Bonhomme et *bonhomie*.
Colonne et *colonel*.
Courroux et *jouion*.

L'énumération serait longue des mots auquel l'usage a attribué une orthographe que l'on peut modifier sans toucher à la physionomie même de notre belle langue écrite.

L'Académie française, à juste titre gardienne jalouse de notre langue, a voulu aussi donner son avis dans cette question, et l'on concevra que c'est naturel. Mais l'Académie est loin d'être d'accord avec la Commission ministérielle; on peut même dire qu'il y a conflit entre ces deux puissances..... morales.

M. Emile Faguet a été chargé, au nom de l'Académie, de faire, on peut dire, un contre-rapport à opposer au rapport de M. Paul Meyer. C'est aujourd'hui qu'il a été discuté en séance.

La réforme risque de brouiller les philologues, partisans de la réforme, et les littérateurs, pour le plupart opposés à toute changement.

En ce temps de Ligues de défense, certains lettrés proposent de former une « Ligue pour la défense de la langue française. »

Il faut bien dire qu'un certain nombre de réformes proposées sont particulièrement faites sinon pour justifier, tout en moins pour expliquer l'opposition faite à la réforme prise dans son ensemble.

Le mot *femme* s'écrirait *fame*, *puits*, *poids*, *nids* s'écriraient désormais *puis*, *pois*, *ni*, etc.

A ceux qui objecteront le trouble que va jeter la réforme proposée parmi tous ceux qui ont appris l'orthographe actuelle, M. Paul Meyer répond :

« Il ne faut pas envisager seulement la situation des personnes qui ont l'habitude de l'orthographe actuelle, et qui, évidemment la conserveront jusqu'à la fin de leurs jours, — moi le premier, du moins jusqu'à ce qu'on ait fait le dictionnaire dont je suggère le plan dans mon rapport; il faut considérer la situation des enfants et des étrangers qui n'ont pas d'habitudes invétérées, et à qui on fait perdre un temps infini à apprendre des règles stupides et elles-mêmes et pleines de contradictions. »

On discutera sans doute assez longtemps encore sur cette intéressante et importante question. Souhaitons que de cette discussion sorte une réforme utile. Attendons toutefois le rapport de M. Faguet.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Le Comité de la Société des artistes français s'est réuni au Grand Palais des Champs-Elysées, sous la présidence de M. Mathurin Moreau, président d'âge. Il a aussi constitué son bureau pour 1905 :

M. T. Robert-Fleury a été réélu président;
MM. Ménat et Coutan, membres de l'Institut, vice-présidents;
M. Albert Maignan, secrétaire-rapporteur;
M. Boisseau, secrétaire-trésorier;
MM. A. de Richemont, Georges Lemaire, Pascal, membre de l'Institut, et Mougin, secrétaire des sections;
M. Jules Lefebvre, membre de l'Institut, président du jury de peinture pour le salon de 1905;
M. Morviéd, membre de l'Institut, président du jury de sculpture pour le salon de 1905;
M. P. Vismans, président de la sous-section des arts décoratifs pour le salon de 1905;
M. Dagnet, membre de l'Institut, président de la section d'architecture;
M. H. Lefort, président de la section de gravure et lithographie.

FIN MER

Anvers. — De notre correspondant :

Le 11 courant, le dériville de pêche d'Ostende a été fort éprouvé par la tempête qui sévit dans la mer du Nord. A bord du chalutier à vapeur *Mercédès*, un matelot, nommé Paeweert, marié et père de famille, a été enlevé par une lame. Le chalutier *O.* 160 a été désemparé : deux hommes ont été jetés à l'eau par une vague, mais, par un bonheur providentiel, une autre vague les rejeta sur le bateau où ils purent s'accrocher aux cordages. L.

ÉTRENNE-FAVEUR aux lecteurs de la Vérité

Afin de faire apprécier la récolte 1904 des
BORDEAUX du CHATEAU SAVIGNAC
qui sera représentée à Paris, il sera expédié dans l'ordre des inscriptions de bouteilles ci-dessous des dits vins :
50 demi-bouteilles Bordeaux Rouge
50 — — Bordeaux Blanc
et 100 Bouteilles Blanc et Rouge
à Fr. 48 les deux barriques
Prix hôt
Les bons droits acquittés sous départ, contre remboursement ou contre mandat adressé avec commande : M. Malfre-Chaï au CHATEAU SAVIGNAC près Libourne (Gironde)

FAITS DIVERS DE PARTOUT

— A Avignon, le tribunal de commerce a prononcé la faillite de Laurent Merlin, négociant en laine animale à Sorgues, en fuite à Londres avec sa femme, à la suite d'opérations délictueuses.

— A l'aide d'une échelle, des cambrioleurs ont pénétré dans l'église de Merlevenez (Morbihan), et, après avoir brisé deux carreaux, ils ont brisé les barreaux des fonts baptismaux, changé de place les ornements du culte et fracturé les troncs à peu près vides.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 12 JANVIER

Baromètre. — Une nouvelle bourrasque passe aujourd'hui sur le nord de l'Europe; son centre se trouve près de Christiania où le baromètre marque 710 mm. La pression a diminué 3 dans le sud-ouest du continent; elle remonte légèrement à 770 m/m sur l'Espagne et le sud de la France.

A Paris nous avons 765 m/m.

Le vent est fort du l'ouest au Pas-de-Calais, faible du Nord-Ouest en Bretagne et en Provence.

Des pluies et des pluies sont tombées par tout le nord de l'Europe; en France, on a recueilli 24 m/m à Pontarlier et à Cherbourg, 1 à Brest.

La température s'est relevée sur nos régions. On mesure ce matin : — 10 à Pontarlier, — 8 à Hyères, — 4 à Clermont, + 2 à Paris, + 6 à Nantes, + 10 à Alger. Ensuite + 4 en mont Algerat, — 2 en Finistère, — 5 en Puy-de-Dôme.

Probabilité. — En France, un temps nuageux est probable avec température voisine de la normale. A Paris, ciel nuageux.

La mer est bonne sur le Pas-de-Calais, agitée sur la Manche et l'Océan, belle sur la Méditerranée.

Vendredi 13 janvier, 12e jour de l'année.
Durée du jour : 9 h. 16.
Soleil. — Lever : 7 h. 44. Coucher : 3 h. 26.
Lune. — Lever : 11 h. 27. Coucher : 1 h. ...

PARIS

La femme coupée en morceaux (suite). — MM. Flory, juge d'instruction, et Hamard, chef de la Sûreté, se sont rendus hier, à nouveau, dans le plateau de Malesaix, afin d'y continuer les expériences faites la veille.

Dans les poêles installées chez les chiffonniers, net encore été brûlés des détritus de toutes espèces. Ces expériences n'ont pas été plus concluantes que les premières.

Par contre, deux personnes ont fait à M. Hamard une importante déclaration, qu'on veut encore tenir secrète, jusqu'à ce qu'elle ait été vérifiée. Cependant elle concerne, paraît-il, deux baraques, desquelles, vers la fin de décembre, une fumée d'une extraordinaire épaisseur a été vue sortant. Une perquisition y sera pratiquée aujourd'hui.

Au sujet de la disparition de Marguerite Vignal, fort connue à Clignancourt et à Saint-Ouen, on n'a pu encore retrouver les traces de la disparue. Marguerite était l'amie d'un nommé Mège, qui fut tué en cours d'une rixe, rue de la Chapelle. Les assassins étant arrêtés, leurs amis accusèrent Marguerite de les avoir dénoncés, et jurèrent de les venger.

Les recherches faites en vue de retrouver cette fille n'ont pas abouti. On a pu cependant établir que, avant le 1er janvier, elle avait été aperçue, avenue Michelet, notamment dans la nuit du 24 au 25 décembre. On y même retrouvé l'hôtel où elle passa cette nuit-là. C'était rentrer à Clignancourt, où elle demeurait, au raisce de l'heure tardive.

Le tailleur polonais, dont nous parlions hier, est toujours gardé à vue, en attendant la réponse de la dépêche expédiée à Varsovie, où il prétend que s'est réfugiée sa femme.

L'autopsie des débris humains a révélé dans l'estomac de la victime des pommes de terre frites non digérées, ce qui indique que la victime venait de manger quelques instants seulement avant l'assassinat.

AUTOUR de PARIS

Chaville. — Parricide. — Voici quelques détails sur le parricide que nous avons annoncé hier :

Le drame s'est déroulé 138, Grande-Rue, dans les circonstances suivantes :

Le Péchoux, ajourné au dernier Conseil de revision, s'était joint aux conscrits de Chaville qui tiraient au sort à Chaville dans l'après-midi de mardi. Rentré chez lui vers 1 heure du matin, il se querella avec sa mère qui, saisissant une hachette, il lui porta trois coups mortels à la tête. Il alla ensuite prévenir la gendarmerie de Sèvres, qui constata le décès. Le Perquet de Versailles s'est rendu sur les lieux et a fait procéder à l'autopsie. Les scellés ont été apposés. Le parricide a été écroué à la prison de Versailles à 5 heures. Une foule hostile a essayé de le lyncher, et c'est qu'à grand'peine que la gendarmerie a pu le protéger.

La victime était âgée de 56 ans. Son inhumation aura lieu aujourd'hui.

Ivry. — Grand incendie. — A 2 heures du matin, le feu s'est déclaré chez MM. Lamaire et Gay, entrepreneurs en bois de sciage, 4, quai d'Ivry.

Le feu a pris dans un petit hangar, a gagné les chantiers de M. Chapon, bois de boulangère. De là, il s'est étendu sur les constructions de M. Chobin, entrepreneur de transports.

Autour de ce chantier, se trouvent ceux de M. Boucherons et de M. Lièvre, 11, quai d'Ivry.

L'ensemble des chantiers en feu représente pour plusieurs millions de bois.

Ce n'est qu'à 4 heures du matin que tout danger pût être conjuré : mais le feu avait déjà atteint toutes les réserves de bois amoncelées sur l'immense quadrilatère.

Toute la matinée, les pompiers ont continué à noyer les piles de bois fumantes.

DÉPARTEMENTS

Vosges. — Deux enfants carbonisés. — Un incendie s'est déclaré dans une maison occupée par de nombreux ménages d'ouvriers, appartenant à M. Ancel Seitz, industriel à Fresse-sur-Moselle.

Deux enfants ont été carbonisés.

Charente. — Général blessé. — Le général de Thierry, commandant la 23e division d'infanterie, à Angoulême, a fait, près de Fléac, une terrible chute de cheval. Il s'est blessé grièvement à la tête. On éprouve à son sujet les plus vives inquiétudes.

Haute-Garonne. — Accidents mortels. — A Toulouse, une enfant, nommée Gabrielle Dagues, 8 ans, avait été laissée seule, a voulu toucher en linge étendu près du feu et a été complètement brûlée. La mère, en rentrant, a trouvé son enfant morte.

— A Luchon, un bûcheron nommé Raymond Serre, 68 ans, était occupé à abattre des arbres dans le fardé au-dessous du pont de Ravi, lorsqu'il a été renversé et écrasé par un hêtre qu'il coupait. La mort a été instantanée.

Haute-Garonne. — Un train contre les bœufs. — On écrit de Muret :

Le train de la Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest passait dans la direction de Boulogne, le long de la route de Lombez, quand en face de l'église de Lardenne, il rencontra un troupeau de bœufs conduit par deux hommes et appartenant à M. Buissière, fabricant de conserves.

Les bœufs demeurèrent impassibles devant la locomotive; l'un d'eux fut tamponné par la machine et tué sur le coup.

Morbihan. — Morts accidentelles. — De notre correspondant :

— A Hennebont, on a découvert le cadavre du pêcheur Jean-Marie Guennec, de Gevrez, 48 ans, noyé en voulant regagner le chaloupe *La Confiance*.

— A Lorient, le cultivateur Yves Guillerme, 41 ans, du village de Pioulibitz, marié, père de plusieurs enfants, est mort scandaleusement en mangeant des crêpes.

Ille-et-Vilaine. — Château incendié. — Un incendie considérable vient de détruire le magnifique château de Francouté, appartenant à M. Hue de Pird; le feu a éclaté dans une cheminée, où il couvait depuis plusieurs jours; malgré les secours venus des communes voisines, il ne reste que quelques pans de murailles; les dégâts sont évalués à plus de 100 000 francs.

ÉTRANGER

Belgique. — Explosion d'une mine. — Notre correspondant nous écrit que l'ouvrier Bertrand, qui travaillait aux terrassements du chemin de fer de Philippeville, a été grièvement blessé par l'explosion d'une mine ratée, dont il s'était imprudemment approché pour l'examiner. Il a eu les bras déchiquetés.

Suisse. — Une formidable mine. — A Haldenstein, près Coire, l'entreprise chargée de travaux d'endiguement et de défense dans la contrée va faire sauter d'un coup une galerie longue de 28 mètres, dans le Calanda; 2 000 à 2 500 kilos de matières explosives seront employés pour cette opération qui aura lieu vers le milieu de janvier et coûtera 8000 francs.

Ce coup de mine fournira à l'entreprise 15 000 à 20 000 mètre cubes de pierre à bâtir.

CHRONIQUE SPORTIVE

AUTOMOBILISME. — *L'exposition d'art de l'A. C. F.* — La quatrième exposition annuelle de peinture, de sculpture et d'art précoce de l'Automobile-Club de France s'ouvrira le 19 février prochain.

Le Salon de Bruxelles. — Le grand marchéal du palais vient de faire savoir au Comité exécutif que le roi Léopold II inaugurera, le 14 janvier, à 3 heures, au Palais du Cinquantenaire, la quatrième Salon de l'Automobile.

Les motocyclettes d'entraînement. — L'accord vient de se faire entre les deux vélodromes parisiens au sujet de la suppression des grosses motocyclettes pour l'entraînement.

Le règlement convenu qui vient d'être élaboré comporte 41 articles : les principaux points concernent le poids qui ne devra pas dépasser 75 kilos en ordre de marche, le largeur totale de la motocyclette mesurée au moyen arrière, ne sera pas de plus de 0m,70, et celle de la pointe 0m,06.

Espérons qu'avec ce nouveau règlement, on arrivera à diminuer les accidents graves que l'on a eu à déplorer en 1904.

FOOTBALL. — *Match international.* — Le Sporting-Club universitaire de France disputera le 22 janvier courant un match international contre l'équipe londonienne des « Vétérinaires ». C'est une des meilleures équipes de Londres qui viendra rencontrer, qui sera jouée sur le terrain du Parc des Princes, sera d'un indiscutable intérêt.

Match original. — Un match original sera prochainement disputé à Paris. Il comportera une équipe de nègres, commandée par le célèbre joueur Jordan, et une équipe de blancs. L'intérêt de cette rencontre sera de comparer les qualités athlétiques des deux races.

ATHLÉTISME. — *Un conflit entre fédérations.* — A la suite du désentendement avec la Fédération des Sociétés athlétiques de France, l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques vient de décider qu'à l'avenir elle aura des droits que lui conféraient ses traités avec les autres Fédérations sportives et rentra athlétisment les sports athlétiques, tant pour les amateurs que pour les professionnels.

V. LA.

HIPPODROME-BOSTOCK. — Tél. 345-33. T. les soirs à 8 h. 1/2. Les lundi Promenade matin. Attractions. — Dimanches, jeudis, fêtes, matinées à 2 h. 1/2.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

COURS DU 12 JANVIER

Paris, le 12 janvier.

	Froment Qtv.	Froment Cl.	Seigle Qtv.	Seigle Cl.	Orge Qtv.	Orge Cl.	Avoine Qtv.	Avoine Cl.
Courant	23,25	23,17	15,00	15,...	20,00	20,00	21,25	21,15
Précédent	23,25	23,25	15,00	15,00	20,00	20,00	21,50	21,45
Mars-avril	23,50	23,50	15,75	15,75	20,50	20,50	21,50	21,45
4 de mars	23,50	23,50	15,50	15,50	20,50	20,50	21,50	21,50
4 de mai	23,50	23,50	15,50	15,50	20,50	20,50	21,50	21,50
Farines	cours	cours	cours	cours	cours	cours	cours	cours
Fin courant	46 00	46 00	32 00	32 00	—	—	27 00	—
Sacs de mars	46 00	46 00	32 00	32 00	—	—	27 00	—
— Jan.	1 750						6 000	

Farines de consommation : 28-32,50; fin courant : 32.

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Qtv.	Huile de lin Cl.	Huile de colza Qtv.	Huile de colza Cl.	Alcools Qtv.	Alcools Cl.	Sucres Qtv.	Sucres Cl.
Courant	39 00	39 00	65	65	48	48	—	—
Précédent	39 75	39 75	67 50	67 50	48 50	48 50	37,25	37,25
4 de mars	40	40,00	65	65	47,75	47,75	—	—
4 de mai	40,50	40,50	65	65	48,50	48,50	38,75	38,50
4 derniers	40,75	41	65,25	65,50	48	48	—	—
4 d'octobre	—	—	—	—	48	—	38,37	38,37
Sucs	—	—	—	—	—	6 475	47 50	—
Fondants	47 50	47 50	—	—	—	—	—	—
Fondants	—	—	—	—	—	—	—	—
Stocks	—	—	—	—	—	—	—	—
Sacs en vente	1 750		1 250		25		100	200
— Jan.	1 000		1 250		25		25	200

MARCHÉ DE LA CHAPELLE du 11 janvier

L'approvisionnement de ce jour était normal puisqu'il ne comportait pas moins de 160 voitures que nous dirisrons comme suit : 140 voitures de paille et 20 voitures de fourrages.

Les différentes paillas se sont enlevées aux mêmes prix et aucun revoi des cours ne semble probable pour le moment ; les fourrages sont calmes.

Qualités	1re	2e	3e
Paille de blé	21 à 22	18 à 20	16 à 18
Paille de seigle	26 à ...	20 à 24	24 à 26
Paille d'avoine	24	20	18 à 15
Foin	35	30	25 à 28
Luzerne	32	30	28 à 30
Regain	35	32	30 à 32
Sainfoin	35	32	30 à 32

Le tout rendu halle Paris, au détriment de l'acheteur frais de camionnage et droit d'entrée compris, par les bottes de 5 kilos, savoir : 4 fr. pour fourrages et 3 fr. 40 pour la paille. Fourbotte se sont 1 fr. par 100 bottes.

Fourrages en gros : on cote sur wagon par 500 kilos en gare d'arrivée à Paris :

Foin	35 à 36	Paille de seigle pour l'industrie	25 à 26
Regain	30 à 32		
Luzerne	35 à 36	Paille de seigle	18 à 20
Paille de blé	18 à 47	Paille d'avoine	15 à 16

La Villette du jeudi 12 janvier

Espèces	Quantités Amenés	Quantités Vendus	Kilos	Prix du kilo Viande nette Kilos	Prix du kilo Viande nette Prix	Poids vif Kilos	Poids vif Prix
Bœufs	4 520	4 064	270	1 50	1 26	1 20	0 80
Vaches	435	375	240	1 60	1 40	1 30	0 90
Taureaux	238	211	400	1 45	1 35	1 25	0 85
Veaux	1 540	1 153	80	1 65	1 55	1 45	1 00
Moutons	16 746	15 600	20	1 60	1 50	1 40	1 05
Porcs	6 105	5 734	90	1 10	1 00	0 95	0 85

Poids de moutons demi-lourds : 1-4
— — en laine : 4-6

Physiocomie des ventes

Vente difficile sur le gros bétail, moyenne sur veaux et moutons, mauvaise sur porcs.

Cours sans changement sur bœufs, veaux et moutons, en baisse sur les porcs de 4 à 5 fr. par 100 kilos vif.

MARCHÉ DU HAVRE

12 janvier, midi

	Cotons	Cafés	Laines	Poivres blancs	Poivres noirs
Janvier 1905	44 75	42 75	164 ..	68 50	65 ..
Février 1905	45 25	42 25	162 ..	69 ..	65 50
Mars 1905	45 ..	42 ..	160 ..	69 ..	65 50
Avril 1905	45 25	42 25	162 ..	69 ..	65 50
Mai 1905	45 ..	42 ..	163 50	67 75	65 50
Juin 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	65 50
Juillet 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	65 ..
Août 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	64 50
Sept. 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	65 ..
Octobre 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	65 50
Nov. 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	.. ..
Déc. 1905	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	.. ..
Janvier	45 ..	42 ..	163 50	.. ..	.. ..
Tendance	assez	calme	calme	calme	calme

OBSERVATIONS. — Mêmes. Cotons : baisse 1/8 à 1/4, calme. — Cafés : 10 premiers immangés, autres mois baisse 0,25, calme, 10 000. — Laines : inchangées, calme.

Le Mois Littéraire et Pittoresque

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 5 et 11 janvier 1905

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0, 1879
Le n° 115.556 est remboursé par 400.000 francs.
— 595.614 — 100.000 —
— 1.673.400 — 25.000 —
Obligations foncières 500 fr. et 100 fr. 2.50 0/0, 1885
Le n° 271.408 est remboursé par 100.000 francs.
— 546.304 — 25.000 —
Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1903
Le n° 260.877 est remboursé par 250.000 francs.
— 181.333 — 20.000 —

La liste complète du tirage est publiée dans le

BULLETIN OFFICIEL des Tirages du Crédit Foncier

qui paraît le 5 et le 16 de chaque mois et donne les numéros de tous les titres sortis aux 48 tirages annuels, qui attribuent des lots à 2.838 obligations dont 5 sont remboursables par 250.000 fr. et 49 à 100.000.

Prix de l'Abonnement par An : France 1 franc ; Étranger 2 francs.

S'adresser pour les abonnements au Crédit Foncier, 19, rue des Capucines, à Paris (1er Arr.), ou dans tous les bureaux de Poste.

« Si vous toussez prenez des Pastilles Géraudel. »

Ce dicton populaire, qui a fait le tour du monde, a définitivement consacré l'efficacité des

PASTILLES GÉRAUDEL

Souveraines pour guérir : Rhume, Toux nerveuse, Bronchite, Laryngite, Enrouement, Irritation de Poitrine, Catarrhe, Asthme, etc.

MONSIEUR GÉRAUDEL,
Je fais, depuis plusieurs années, usage de vos pastilles au goudron de Norwège. Je les prends le soir, de manière que, fondues dans la bouche avant le sommeil, elles pénètrent par la muqueuse [illegible] et les bronches et les imprègnent [illegible] pendant la nuit. Depuis que je fais usage de ces pastilles, je ne suis plus gêné par la toux, les douleurs de la poitrine, les irritations de gorge et l'oppression de la respiration, pour la prononciation, des effets de sonorité [illegible] et l'ampleur de ma voix qui ne doit pas contribuer [illegible] à la force de la vérité. Pastilles donc que vos pastilles, prises dans de bonnes conditions, sont, pour tous ceux qui doivent parler en public, une invention précieuse et un véritable bienfait. Expression sincère.
JUSTIN FÈVRE,
Ancien Général, Professeur Agrégé.

L'Étui de 72 pastilles renferme une notice indiquant la manière de les prendre.

Dans toutes les Pharmacies.

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

Contient la viande de bœuf digérée et rendue soluble par la Pepsine. Il est recommandé dans les maladies d'estomac, les digestions difficiles et l'insuffisance de l'alimentation. On emploie avec lui les *Anémiques*, les *Convalescents*, les *Phtisiques*, les *Vieillards* et tous ceux privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter.

La pureté de la PEPTONE CHAPOTEAUT l'a fait adopter par l'INSTITUT PASTEUR.

Pharmacie VIAL, 1, rue Bourdaloue, PARIS.

VIN Chapoteaut 60 Rue Bonaparte, Paris, 70 G. CHAPOTEAUT, 4 Vaudeville

LES QUESTIONS ACTUELLES

REVUE DOCUMENTAIRE

qui a pour but de tenir au courant des choses nouvelles en donnant, avec une scrupuleuse exactitude, les documents et les renseignements les plus importants sur les questions à l'ordre du jour, paraît le samedi et forme 3 volumes in-8° par an, avec table alphabétique.

Prix : 6 francs par an.

LES CONTEMPORAINS

BOURSE DE PARIS

Clôture de janvier

Valeurs	Précédente clôture	Dernier cours
FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS		
3 % comptant	..	..
3 % terme	..	..
3 % amort. comptant	..	..
3 % amort. terme	..	..
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville 1903 3 %	300 ..	300 ..
— 1904 3 %	..	..
— 1871 3 %	..	..
— Quanto	..	..
— 1892 4 %	..	..
— 1894 4 %	..	..
— 1897 4 1/2 %	..	..
— Quanto	..	..
— 1899 4 1/2 %	..	..
— Quanto	..	..
— 1902 4 %	..	..
— Quanto	..	..
— 1903 4 %	..	..
— Quanto	..	..
Obl. Crédit Foncier	..	..
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tonkin 5 % 1886	..	..
Tonkin 5 % 1891	..	..
Madagascar 4 1/2 %	..	..
Indo-Chine 3 1/2 %	..	..
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	..	..
— des Pays-Bas	..	..
— Transatlantique	..	..
Compagnie Algérienne	..	..